Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

interliaisons

FEVRIER 2016
N° 122

Commission Exécutive du 4 février

- Situation de nos forces organisées
- Relevé de décisions
- L'actualité
- Relevé de décisions
- Informations diverses
- L'augmentation des pensions sur l'augmentation du salair moyen

Une revendication à faire grandir

Autour de la mobilisation unitaire du 10 mars

- Courrier envoyé au ministère des finances
- L'appel unitaire pour le 10 mars.

PERMANENCES UCR -CGT	
FEVRIER	
Du 2 au 4 février	GEORGES Gilka et PRADA Daniel
Du 9 au 11 février	GRENON Jean Pierre et PROT Clotilde
Du 16 au 18 février	JOUCHTER Olivier et POUYON Hélène
Du 23 au 25 février	CAU Cathy et RENAULT Michel
MARS	
Du 1er au 3mars	SANCHEZ Jacques et SPIQUE Sylvaine
Du 8 au 10 mars	SCHWIND Hubert et SALAUN Hélène
Du 15 au 17mars	LECOMTE Maurice et VAGNER Françoise
Du 22 au 24mars	SENEPART Michel et VINCENT Martine
Du 29 au 31mars	PETITJEAN Chantal et VASSAUX Alain
Contact : 01 55 82 83 73 ou 01 55 82 83 74 - En cas d'absence : 01 55 82 83 82	

FEVRIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29						

MARS

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Commission exécutive

Bureau

Journée d'action

COMMISSION EXECUTIVE 4 FEVRIER 2015

SITUATION DE NOS FORCES ORGANISÉES

Présentation par
Lecomte Maurice

L'Espace « Vie syndicale » de l'UCR s'est réuni mardi 19 janvier, afin de faire le point sur l'état des forces organisées à l'UCR. Cette réunion nous a permis de dresser le bilan pour l'année 2014 arrivée à son terme, ou presque. En fait, la Confédération a décidé de laisser cet exercice ouvert jusqu'au 15 février. Cela s'explique par le fait que nous sommes à quelques semaines de l'ouverture du 51e Congrès confédéral et que, pour l'heure, nous sommes en léger recul. Au niveau confédéral, il manque 7 553 FNI 2014 pour atteindre les 100%. Le propos, c'est bien évidemment d'ouvrir le Congrès en ayant retrouvé tous les syndiqués 2013. Je ne sais pas si nous y parviendrons.

Le Bureau de l'UCR a constaté que notre échec le plus cuisant est celui de la syndicalisation. La perte de syndiqués retraités est aussi vieille que l'UCR. Cela fait 35 ans que cela dure. Je me demande d'ailleurs si nous ne nous sommes pas habitués à l'idée d'une perte constante de nos forces, comme si c'était inéluctable, une bataille perdue d'avance. Au rythme où nous perdons des adhérents, nous risquons de nous retrouver très vite sous le seuil des 100 000 syndiqués, avec en parallèle une population de 16 millions de retraités.

A ce stade, on peut continuer de conceptualiser le syndicalisme « retraités » dans la CGT, mais nous risquons fort de ne pas avoir les moyens de nos ambitions.

BILAN CHIFFRÉ :

- **2012** : 111 846 FNI réglés à CoGéTise.
- **2013** : 109 522 FNI.
- **2014** : 106 330 FNI, soit moins 3 192 FNI représentant - 3,91%.
- **2015** : 86 971 FNI, soit un retard de 19 359 FNI par rapport à 2014.

En 10 ans, nous avons perdu 13 920 syndiqués retraités.

En 10 ans, nous avons perdu 13 920 syndiqués retraités.

A bien y regarder, nous avons besoin de revenir sur les décisions prises sur la syndicalisation, lors du dernier Congrès de l'UCR. La résolution était relativement courte.

Le Congrès décide :

- D'organiser une grande campagne nationale de syndicalisation des retraités avec les moyens adaptés.
- De mettre en place des plans de travail et de formation, en lien avec les syndicats d'actifs, pour organiser l'accueil des syndiqués qui partent à la retraite et assurer ainsi la continuité syndicale.
- De doter toutes nos Organisations ou Collectifs d'un ou plusieurs responsables à la vie syndicale pour animer la bataille du renforcement.
- De s'adresser aux retraités à partir des points de rencontre sur les lieux de vie pour leur proposer l'adhésion à la CGT et l'abonnement à Vie nouvelle.
- D'initier des débats dans chacune de nos structures syndicales pour faire partager au plus grand nombre la nécessité de faire progresser le nombre d'adhérents et le nombre d'abonnés à Vie nouvelle.
- De réunir annuellement les responsables à la vie syndicale et à la diffusion de Vie nouvelle des UFR et des USR.
- De mettre en place dans toutes nos UFR et USR une formation des Directions.

Je n'ai pas le souvenir que cette résolution ait provoqué de grands débats.

Dans le prolongement du Congrès, nous avons proposé un projet de syndicalisation pour les années 2014 à 2017, dans l'esprit de ce qui avait été décidé lors du 50e Congrès confédéral, « pour une politique ambitieuse de syndicalisation ».

- 10 USR dans 10 départements dans lesquels l'Union départementale avait un plan de syndicalisation « retraités ».
- 10 USR dans 10 départements ou l'UD n'avait pas de projet de syndicalisation, mais nous retraités avions prévu un plan d'action.
- Ainsi que 7 UFR.

Ce projet était marqué par différentes étapes qui ont été franchies avec plus ou moins de bonheur. Toutes les Organisations ciblées n'ont pas assisté à la réunion initiale pour fixer la démarche. Peut-être que l'erreur est d'avoir pensé qu'on pouvait convenir de la démarche avec toutes les Organisations concernées dans une réunion centralisée à Montreuil…

Le dispositif « coopérants », mis en place dans la même période, a parfois permis de compenser ce déficit en partie, puisque des échanges ont eu lieu sur ces questions à différents endroits. Toutefois, nous ne sommes pas en situation de mesurer de quelle manière cela s'est concrétisé ou pas dans les USR concernées. L'absence de retour d'expériences est une difficulté que nous devons observer afin de la dépasser.

Dans le calendrier qui accompagnait le projet de syndicalisation, il était prévu de faire une évaluation en février 2016. Nous pouvons être au rendez-vous fixé.

L'Espace « Vie syndicale » propose d'interroger les Orga-

nisations qui étaient ciblées par notre projet, pour savoir là où elles en sont dans la mise en œuvre de nos objectifs, avec l'idée de donner une nouvelle impulsion. L'Espace « Vie syndicale » pourrait être chargé de cette mission. Nous solliciterons le Bureau de l'UCR et le dispositif « coopérants » un peu plus tard.

La question de l'adhésion et de l'organisation de la continuité ne concerne pas que les Organisations ciblées. C'est bien l'ensemble des UFR et des USR qu'il convient de mobiliser durablement sur la question de notre renforcement. Différentes UFR ont adopté des plans de travail, mais pas toutes. Même si le succès n'est pas au bout, de vrais efforts ont été faits. Je pense à la FAPT, aux Cheminots pour ne citer que ces deux exemples. Ceci pour dire quoi ? Attention à ne pas prétendre qu'il ne se fait rien. C'est démobilisateur et décourageant pour ceux qui ont adopté un plan de travail. C'est la même chose pour ce qui concerne les USR. La question, c'est bien que toutes nos Organisations aient la question du renforcement comme préoccupation première et, à ce niveau, il reste largement à travailler.

L'UCR a mis à disposition différents matériels pour aider nos Organisations à mieux appréhender la question du renforcement. Je pense notamment au diaporama sur la continuité mis à disposition. Autant que nous sachions, cela n'a pas provoqué une lame de fond dans la prise en compte de notre besoin de renforcement.

UNE INITIATIVE PAR DÉPARTEMENT

Nous nous le sommes déjà dit, mais la décision du Comité général des 31 mai et 1er juin 2015, qui consistait à avoir au moins une initiative par département sur la syndicalisation, s'est concrétisée par peu de prise d'initiatives. Il faut qu'on arrive à comprendre les raisons pour lesquelles nos camarades sont en difficulté pour intégrer la question du renforcement dans les activités « naturelles » des USR et UFR, pour en faire une priorité.

METTRE EN ÉVIDENCE NOS POTENTIALITÉS.

Les camarades de l'Espace proposent pour ne pas faire que la liste de nos difficultés, le mieux c'est encore de mettre en évidence nos potentialités. J'entends souvent dire qu'il ne faut pas limiter notre action aux préretraitables de la CGT, mais se tourner aussi vers l'ensemble des retraités pour faire des adhésions nouvelles. Je suis d'accord avec ça, à ceci prêt : c'est que l'hémorragie de nos forces organisées est d'abord due à notre incapacité à mieux organiser la continuité, avec un plus grand nombre de syndiqués.

> Un peu plus de 45 000 salariés syndiqués vont partir à la retraite dans les prochaines années.

Un peu plus de 45 000 salariés syndiqués vont partir à la retraite dans les prochaines années. On le répète partout comme un argument massue, mais nous sommes incapables de concevoir un plan d'actions derrière. Eh bien ça, il faut que ça change et qu'on arrive enfin à s'adresser à ces syndiqués-là pour les accueillir comme il se doit.

L'Espace « Vie syndicale » confédéral va nous indiquer le nombre de retraitables pour chaque année, entre 57 et 62 ans. Un groupe de travail de la Vie syndicale de l'UCR se réunira le 17 février. Il rédigera une adresse à l'intention de ces syndiqués-là. L'adresse pourrait être cosignée par François THIERY-CHERRIER et Philippe MARTINEZ. On pourrait compléter par un encart du Secrétaire général de chacune des Fédérations et ce sont ces dernières, ayant accès à CoGiTiel, qui procéderaient à l'envoi.

> Une adresse CGT, de l'UCR en direction des futurs retraitables

Troisième piste de travail évoquée par notre réunion de mardi : Chacun(e) de nous a entendu parler un jour des 12 000 retraités qui restent dans les syndicats d'actifs et qui ne sont pas comptabilisés dans l'état de l'UCR. Je ne suis pas sûr que ce soit toujours leur choix. Si on sait les compter, on doit pouvoir dire où ils sont et s'adresser à eux. La moindre des choses serait qu'ils puissent être connus de l'UCR et qu'ils aient la possibilité de s'associer à l'activité spécifique que nous développons avec nos Organisations.

> Environ 12 000 retraités qui restent dans les syndicats d'actifs!

Concernant cette partie des syndiqués retraités, on ne sait pas trop comment aborder le problème. C'est un travail de fourmis qui nécessite autant d'échanges que d'Organisations concernées actives. C'est d'autant plus compliqué que les dirigeants de ces Organisations- là ne sont pas forcément prêts à nous les « abandonner » et je mets les guillemets nécessaires en disant cela. L'échange de notre Espace sur cette question a permis d'avancer, puisqu'il semble que là aussi on puisse cibler les Organisations concernées à partir du critère de l'âge dans CoGiTiel.

Quatrième piste : Le listing des sections qui restent à zéro FNI chaque année, alors que dans l'année qui précède des règlements ont eu lieu. On a été réceptionnaires d'un listing des zéro FNI pour 2014 en début d'année, mais qui était inexploitable. Là aussi, nous en avons discuté. Nous serions bien avisés de prévoir un dispositif de relance pour l'exercice 2015, en décidant à partir de quel mois de l'année on le fait. Valérie LAMOOT nous l'a renvoyé au lendemain de la réunion. Nous pourrons donc le faire parvenir aux responsables des USR et UFR, ainsi qu'aux membres de la Direction de l'UCR qui sont aussi des coopérants.

> Et le listing des sections qui restent à zéro FNI chaque année?

Cinquième piste : La formation. Nous ne l'avons pas assez travaillé, mais il conviendra d'y revenir. Sans véritable animateur à la Vie syndicale à la tête des USR et des UFR,

nous n'aurons pas les relais nécessaires à ce que l'UCR tente d'impulser. Peut-être faut-il réfléchir à une formation de ces responsables. Je ne suis pas sûr que l'offre de formation des animateurs à la vie syndicale construite pour les actifs corresponde bien à la réalité et aux spécificités du syndicalisme « retraités ».

Est-ce que la vie syndicale de l'UCR est suffisamment bien organisée pour impulser la bataille du renforcement ?
Nous pensons que non et qu'il y a besoin d'une animation permanente et d'y consacrer beaucoup de temps. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Même avant l'absence de François, Olivier, chargé de la vie syndicale au niveau de l'UCR, est plus absorbé par l'activité générale que par sa mission. Renforcer ce secteur avec un collaborateur pourrait nous aider à mieux suivre et impulser ces activités. J'ajoute qu'un camarade de l'Espace, membre de la CE de l'UCR, a proposé qu'on regarde comment la permanence pourrait contribuer aux relances utiles auprès des Organisations. Comme nous sommes en réflexion sur la permanence, j'y joins cette proposition.

SYNDICALISATION: L'AFFAIRE DE TOUTE L'UCR

Mais au-delà de cette réflexion fournie par le secteur « Vie syndicale », je pense que cette bataille sur la syndicalisation, ce doit être l'affaire de toute la Direction de l'UCR. Quand je parle de Direction, c'est nous, c'est vous, que chaque membre de la CE se sente impliqué pour qu'enfin nous arrivions à l'ouverture du 11e Congrès de l'UCR en mars 2017 sur, au moins, une stabilisation de nos effectifs retraités syndiqués à la CGT.

RELEVE DE DECISIONS

La perte d'adhérents est significative dans toute la CGT, mais spécialement dans l'UCR.
Des mesures doivent être prises pour arrêter l'hémorragie.

L'Espace « Vie syndicale », réuni le 19 janvier dernier, fait 5 propositions pour impulser nos Organisations.

Le débat porte sur les difficultés à s'adresser aux retraités pour proposer la syndicalisation, peut-être trop imprégnés par le revendicatif, les militants en oublient la vie syndicale.

Les actifs ne sont pas acquis à la syndicalisation « retraités », on le voit avec les difficultés sur la continuité syndicale. On perd 7 syndiqués sur 10, il faudrait être à 6/10 pour ne plus être en déficit.

Autre problème pointé : les adhésions en ligne, il n'y aurait pas de suivi au niveau confédéral ou un problème d'affectation.

Il faut dépasser les constats et prendre un certain nombre de mesures avec les actifs :

- Sensibiliser les actifs avant le Congrès confédéral.
- Mettre CoGiTiel et CoGeTise à jour.
- Initiatives de type « 10 décembre » (débats actifs/retraités) dans les départements ou régions.
- Faire un suivi des syndiqués qui déménagent.
- Adresse aux retraitables (+ 45 000) : courrier signé par Philippe Martinez, François Thiéry-Cherrier et le(la) Secrétaire général(e) des Fédérations.
- Attirer l'attention du secteur « Formation » confédéral pour adapter les modules de formations confédérales, l'enjeu que représentent les retraités doit être pris en compte.
- Perte en ligne : travail avec la Confédération pour la ventilation.
- Travailler sur les syndiqués retraités et chômeurs « isolés » dans les UL.
- Travailler à « récupérer » les syndiqués retraités dans les syndicats d'actifs (12 000).
- Aller chercher les FNI qui manquent en 2015 (manque 19 000).

Le Congrès de l'UCR en mars 2017 doit voir une stabilité des adhésions. Il faut absolument convaincre les UFR et les UD d'un travail commun en proximité.

L'ACTUALITE

Présentation par
Lecomte Maurice

GOODYEAR

Scandaleux, inacceptable, inadmissible, honteux, je ne trouve pas assez de mots pour qualifier ce que la justice viens de prononcer pour nos camarades de Goodyear.
« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » (Jean de La Fontaine). La conclusion de sa fable « Les animaux malades de la peste » est applicable à la décision de justice que nous venons de vivre.

Une grande société licencie les salariés qui ont contribué à faire sa fortune et ferme l'entreprise, plongeant dans le désarroi des centaines de familles, aggravant la situation du bassin d'emploi.
Parmi ces salariés, certains perdent tout, ne peuvent plus faire face à leurs échéances de crédits, d'autres se suicident, mais le Tribunal d'Amiens condamne ceux qui se sont le plus ardemment défendus à 24 mois de prison, dont 9 de prison fermes et 5 ans de mise à l'épreuve. Oui, neuf mois embastillés.
Défendre les intérêts des salariés devient ainsi un délit aux yeux de ce Pouvoir qui prétend rendre justice dans ce pays.

POURQUOI TANT DE HARGNE CONTRE LA CGT ?

C'est la première fois dans l'histoire de la République que, sous un Gouvernement dit « de gauche » de telles peines sont infligées à des syndicalistes. Le Gouvernement devra, le moment venu, rendre des comptes aux salariés, à la population, aux électeurs.
La peine est parfaitement scandaleuse et inacceptable à double titre. D'une part, elle est complètement disproportionnée. Ces salariés sont traités comme des criminels, alors qu'ils défendaient l'emploi et l'intérêt du pays face à une multinationale prête à tout sacrifier.
L'autre aspect, c'est que le Parquet a maintenu les poursuites, alors que les plaintes avaient été retirées par les cadres et la Direction de l'entreprise. Ce n'est pas la première fois. Comme pour les 5 de Roanne, l'affaire Air France, le Gouvernement -au lieu de protéger les libertés publiques et syndicales- participe à les attaquer et plus particulièrement quand des militants de la CGT sont impliqués.
Il faut faire un combat national pour la relaxe des Goodyear. C'est une bataille d'intérêt public qui concerne tous les Français, aujourd'hui, c'est la remise en cause systématique des droits syndicaux, avec une volonté de faire reculer toutes les possibilités d'intervention des salariés dans le choix économique des entreprises.
Cela se traduit par la criminalisation de l'action syndicale, mais aussi par des Lois comme l'ANI, les Lois Rebsamen, Macron. La mise en cause accrue du Code du travail est, elle aussi, une nouvelle façon de désarmer les syndicats. Derrière ces belles paroles sur le dialogue social, la constance du Gouvernement est à céder au Patronat.
Il faudrait au contraire construire un rapport de forces plus important du monde du travail, face aux actionnaires et à la finance. Car, pendant ce temps-là, des corrupteurs et des corrompus courent toujours, des violeurs ont des peines moindres, et ceux qui cachent leurs capitaux contre les intérêts nationaux et généraux sont protégés.
Plus de 1 300 personnalités issues du monde associatif, de la culture, du spectacle, des universitaires, des juristes, des syndicalistes français et étrangers, des anciens résistants ont répondu à l'appel de la CGT. La pétition mise en ligne par le syndicat est à plus de 150 000 signatures, des expressions multiples de soutien et des premiers rassemblements ont vu le jour.
Aujourd'hui, 4 février, une journée de mobilisation est organisée sur l'ensemble du territoire. A Paris, ce matin, a eu lieu un rassemblement, Place des droits de l'Homme avec les départements franciliens et les régions limitrophes.

AIR FRANCE

La Direction d'Air France a visiblement décidé de changer de stratégie et dit vouloir retourner à la table des négociations. Pas d'ultimatum, ni de chantage à l'emploi, mais refus de discuter des revendications des salariés. Air France, en 2016, prévoit toujours 1 000 suppressions d'emplois. Selon le journal « Les Echos », la Direction pourrait renoncer à la seconde suppression des 2 000 postes en échange de la négociation d'un nouveau plan modulant les gains de productivité et l'évolution des effectifs, en fonction de la croissance de l'activité de la compagnie.
Quant aux 5 salariés licenciés, après l'affaire de la chemise déchirée, le PDG, Frédéric Gagey, exclut leur réintégration. Aux dernières nouvelles, l'Inspection du travail refuse le licenciement d'un délégué du personnel mis à pied sans solde.
Ces cinq salariés, y compris ce délégué CGT, dont il y a tout lieu de croire qu'ils ont été arrêtés « pour l'exemple », menottés devant leur famille au petit matin, restent poursuivis pour « violences volontaires en réunion » et « entrave au déroulement d'un comité d'entreprise » sur la foi d'images confuses tournées lors du CCE d'octobre 2015.
Air France a saisi le Ministre du travail.

DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ, LIBERTÉS

En réaction à l'horreur des attentats qui ont frappé notre société tout entière, l'état d'urgence a été décrété par le Gouvernement, puis prolongé pour une durée de 3 mois. Un projet de Loi constitutionnelle prévoit l'inscription, dans la Constitution, non seulement de l'état d'urgence, mais aussi de la déchéance de la nationalité pour les binationaux auteurs de « crimes constituant une atteinte grave à la vie de la Nation ». Je serai tenté de dire que ceux qui se font exploser ou tuent se foutent complètement de l'Etat français.

Ceci dit, ce projet de Loi dit de « protection de la Nation » a de quoi inquiéter. Parmi les mesures envisagées pour faire face au « péril », citons : l'extension des possibilités de contrôle d'identité, les retenues administratives présentes dans un lieu perquisitionné, ou encore la saisie d'objets et d'ordinateurs. Cette Loi donnerait lieu à une version aggravée de l'état d'urgence déjà mobilisé.

En d'autres termes, l'arsenal répressif qui va du contrôle d'identité à la perquisition, en passant par l'assignation à résidence et la fermeture de lieux publics ou interdiction de manifester, seront légalement autorisés tant que subsistera la possibilité par définition toujours probable d'un acte terroriste sur le territoire.

L'enjeu sera certes de faire barrage à ce projet de réforme qui bafoue les principes fondamentaux de liberté, d'égalité et de fraternité de notre République, mais également de faire émerger une expression politique réellement de gauche.

La ligue des droits de l'Homme a immédiatement exprimé ses craintes vis-à-vis de ce régime d'exception, confirmées par l'ampleur des atteintes aux libertés constatées depuis quelques semaines.

C'est un véritable détournement de l'état d'urgence qui cible également des personnes sans aucun lien avec des risques d'attentat.

Rien n'indique qu'un tel déchainement va s'arrêter, chacune et chacun peut en être victime.

La CGT a été de tout temps engagée dans le combat pour la paix, la démocratie, les libertés. La volonté d'inscrire l'état d'urgence dans la Constitution va bien au-delà de l'objectif affiché, tout comme le débat sur la déchéance de nationalité, le Gouvernement, sans honte, est allé chercher dans le programme du Front national.

PLAN D'ACTION DE L'UCR

Toutes les Organisations de retraités ont été destinataires de l'« Adresse de la CGT aux retraités ». Cette Adresse a le mérite de poser les véritables problèmes que rencontrent les retraités aujourd'hui. En quelques paragraphes, la situation est donnée. La politique du Gouvernement est particulièrement féroce pour les retraités et personnes âgées qui ont de plus en plus l'impression, non plus d'être dans la ligne de mire, mais d'être maintenant tirés à vue. Pouvoir d'achat en régression, blocage des pensions et des retraites complémentaires, déremboursement et privation sur la santé, c'est un tract clair qui peut être distribuée partout, sur les marchés, dans les manifs et rassemblements… A nous maintenant de le faire connaître.

JOURNÉE DU 10 MARS

Le Gouvernement et le MEDEF nous trouverons le jeudi 10 mars pour que ce jour-là les retraités fassent entendre leur colère et leur mécontentement. 9 syndicats et plusieurs associations appellent à cette journée d'action. A la réunion de l'Intersyndicale du vendredi 29 janvier à laquelle participaient Olivier et Jean-Pierre Floret, il a été décidé plusieurs initiatives.

Organiser le 10 mars une mobilisation des retraités dans les territoires sur les questions du pouvoir d'achat, des retraites complémentaires et des pensions de réversion.

Concernant les pensions de réversion, depuis quelques jours, des négociations sont en cours sur le rapprochement de l'AGIRC et l'ARRCO pour arriver au 1er janvier 2019 à un régime complémentaire unique. Sachant que le montant de la réversion est différent entre les deux caisses, cela aura obligatoirement des répercussions sur les futurs montants et le MEDEF va tout faire pour tirer vers le bas.

Vous avez dans votre dossier une demande de rencontre auprès de Monsieur Sapin, Ministre des finances, qui relate bien évidemment du pouvoir d'achat des retraités, de la demi-part fiscale aux veuves et veufs et de l'exonération de la majoration familiale.

Plusieurs rencontres unitaires ont déjà eu lieu dans plusieurs départements avec l'objectif de bien préparer le 10 mars.

Il n'y aura pas de conférence de presse sur Paris, ce qui n'empêche pas d'en effectuer sur les départements, mais un communiqué de presse précédant la journée du 10 mars sera publié et envoyé à toutes les Organisations.

L'Intersyndicale a décidé d'une déclaration commune appelant à la manifestation du 10 mars que vous aurez dans les prochains jours.

Par contre, nous n'étions pas favorables à un tract national commun. Cela laisse à nos Organisations et aux autres la possibilité de s'exprimer plus librement dans chaque département.

Pour l'Ile-de-France, il est proposé une manifestation à Paris, partant de Montparnasse, prenant la rue de Varenne, avec l'objectif de se rendre à l'hôtel Matignon ?

Il faut souligner et apprécier l'accord commun des 9 Organisations avec les associations et la volonté de travailler ensemble depuis deux ans sur des revendications de plus en plus claires.

Une prochaine rencontre de l'Intersyndicale est programmée le 25 mars pour voir les suites à donner.

Dès maintenant, construisons ce rapport de force et n'oubliez pas de donner toutes les informations utiles à Marie-Paule Poussier.

Nous pourrons faire le point à la prochaine Commission exécutive du 7 avril.

En attendant, bon courage à tous et bonne manif.

Deux informations complémentaires :
En préparation et en cours de maquettage deux plaquettes :

- La première « Construire une société pour tous les âges », présentation de l'Espace et débat qui a eu lieu lors de notre dernier Comité général le 1er décembre 2015 avec la présentation de cette plaquette par Olivier, l'introduction de Daniel Prada, la participation d'Henri Chevé et la conclusion de Jean-Pierre Grenon.
- La deuxième « Pension de réversion » réalisée par le Comité des femmes. C'est Gilka qui a rédigé la présentation de cette plaquette, 3 pages ensuite sont consacrés à l'historique pour terminer par les propositions de la CGT.

Merci de votre attention et place au débat.

RELEVE DE DECISIONS

Le débat s'est engagé autour de la situation sociale et politique au lendemain de la condamnation des camarades de Goodyear, mais plus généralement autour de la répression syndicale, également sur l'état d'urgence qui justement risque de mettre en cause les libertés, notamment les libertés syndicales.
Autre point abordé : la journée d'action confédérale prévue courant mars, inquiétude quant au possible « télescopage » avec la date prévue pour l'action « retraités » le 10 mars.

➲ Pour l'efficacité : retenir une seule date actifs/retraités ou maintenir le 10 mars pour les retraités et une autre date pour les actifs ?

- Le débat porte sur les revendications spécifiques des retraités qui risquent d'être « noyées » si même date que les actifs, mais mettre actifs et retraités le même jour dans la rue peut mobiliser un nombre plus important…

Il faut absolument réussir le 10 mars et Marie-Paule Poussier nous transmets un premier bilan des actions prévues : 21 départements + ceux de la région parisienne, soit au total 14 régions ont fait connaître leurs initiatives. Contacts avec les Intersyndicales (FO peu présente), Aisne et Pas-de-Calais participeront seuls CGT. Manifestations et rassemblements projetés (Paris, Toulouse, Arras, Soissons, etc...). Quelques adhésions sont répertoriées (6 en Finistère, Mayenne, Allier, d'autres annoncées en Ille-et-Vilaine), à souligner 200 abonnements à Vie nouvelle dans le Finistère. Deux UFR sont dans l'action pour l'instant, relayant l'adresse de l'UCR. Absence d'informations sur les sites des autres Organisations de retraités.

- Risque de casser le processus unitaire qui nous pénaliserait si la Confédération appelle à la même date que les retraités.
- Se dégage un avis de la CE allant dans le sens de deux journées d'actions, une pour les retraités et une pour les actifs.

La Confédération sera contactée. Un rendez-vous de l'UCR avec Philippe Martinez devient urgent.

➲ Plaquettes d'information en cours :

- « Construire une société pour tous les âges ».
- « Pas touche à la pension de réversion ».

En ce qui concerne la popularisation de la plaquette « pension de réversion », elle sera présentée lors d'un apéritif le mercredi 9 mars à 11 h à Montreuil, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes (89% de femmes sont bénéficiaires de la pension de réversion). Sont invités : les UFR, les USR de la région parisienne, Philippe Martinez, les membres de la CE de l'UCR, le Bureau de l'UGICT, la Commission « Femmes-mixité » confédérale et Eric Aubin.

INFORMATIONS DIVERSES

Congrès confédéral : Sur 100 délégués attendus, 69 sont actuellement désignés (50 hommes, 19 femmes…), aucun dirigeant de l'UCR hormis 2 membres de la CE-UCR, pas de possibilité de discussion avec la Confédération, l'UCR est spectatrice du mandatement…

Autres remarques au regard de nos relations avec la Confédération : pas de réponse à notre demande à la Commission « Mandats et votes », l'UCR n'est dans aucune Commission du Congrès, courrier fait par rapport au rapport d'activité et les abonnements des retraités à la VO, rencontre vivement souhaitée avec le Secrétaire général avant le Congrès.

Abonnements à Vie nouvelle : 200 nouveaux abonnés sont annoncés dans le Finistère (section Cheminots) et 143 en Loire-Atlantique.

Rappel du Salon des Séniors du 7 au 10 avril 2016 (enseigne VIE NOUVELLE).
6 avril, veille de la prochaine CE : repas pris en commun, à chacun d'apporter un produit régional.

Rencontre LSR-UCR prévue pour mise au point de l'initiative « Congés payés » à l'Ile-de- Ré du 8 au 15 octobre, avec un point fort les 13 et 14 octobre (800 à 1000 personnes attendues).

L'AUGMENTATION DES PENSIONS SUR L'AUGMENTATION DU SALAIRE MOYEN UNE REVENDICATION À FAIRE GRANDIR

L'UCR Cgt revendique l'augmentation des pensions sur l'évolution du salaire moyen, Cela doit être porté fortement
Dans les mesures mises en oeuvre: réformes, lois, l'augmentation des pensions est toujours été attaquée.
Avant les années 1980, les augmentations des pensions était calculées sur l'évolution du salaire moyen.

Est pris en compte pour définir le salaire moyen référence DARES analyses sur les (salaires dernières études janvier 2015): la rémunération brute mensuelle moyenne d'un salarié travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique. La rémunération brute intègre l'ensemble des éléments de rémunération, fixes ou non, salaire de base, rémunération pour heures supplémentaires ou complémentaires, primes et indemnités, mais aussi, entre autres, les sommes versées au titre de la participation ou de l'intéressement. En revanche, le salaire net de tous prélèvements correspond au salaire net fiscal qui ne comprend pas la participation, ni l'intéressement qui est placé sur un plan d'épargne.

L'augmentation des pensions sur l'évolution du salaire moyen a été applicable jusqu'au années 1980. Cette disposition a été remise en cause. L'augmentation est faite sur l'évolution des prix à la consommation, mesure confirmée dans la réforme des retraites de 1993 pour les retraités de la CNAV, ARRCO-AGIRC ,et par la suite dans les lois de 2003, et suivante. De plus l'augmentation a été reportée de janvier à avril. Les régime générale et complémentaires bloqués ont apporté une perte importante de la revalorisation des pensions.
La dernière étude de la Dares qui est de 2007 à 2012 le démontre dans leur graphique

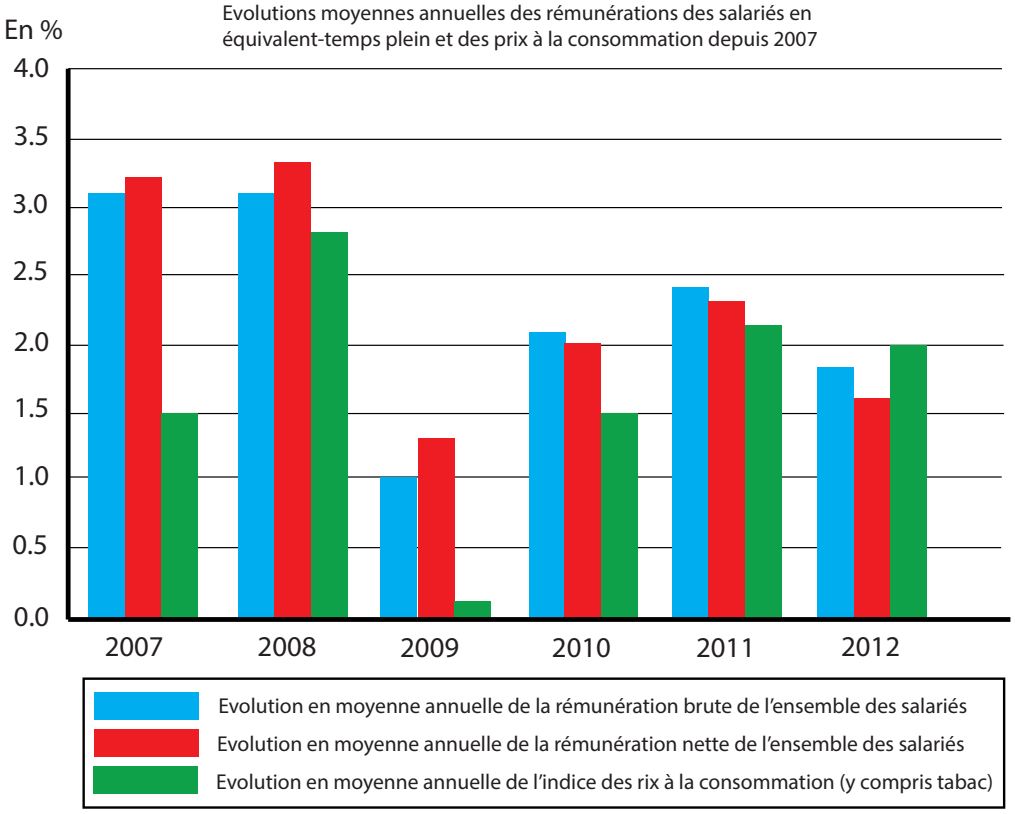

Hormis l'année 2012, où l'indice des prix était supérieur à l'évolution de la rémunération annuelle moyenne, pour toutes les autres années la différence est importante. Elle va s'accentuer avec le blocage de l'augmentation des pensions.
Cela démontre que la mobilisation que nous portons depuis un certain nombre d'année pour l'augmentation des pensions sur l'évolution du salaire moyen est juste. Le 10 mars doit être une grande journée de mobilisation.

Josianne BLANC - bureau UCR

Paris, le 1er février 2016

Monsieur Michel Sapin
Ministre des finances et des comptes publics
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre

Les organisations soussignées se sont réunies pour faire le bilan de la situation des retraités qu'elles ont eu l'occasion d'évoquer avec Monsieur YAHIEL, conseiller social du président de la République, le 1er octobre de l'an passé.

Parmi toutes les mesures qui ont particulièrement affecté le pouvoir d'achat des retraités, la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs est celle qui est la plus mal ressentie.

Décidée par la majorité précédente, sa mise en œuvre progressive a retardé son impact mais elle joue maintenant à plein. De plus, s'est ajoutée à cette mesure, la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, décidée dans le projet de loi de finances pour 2015.

De ce fait, les deux mesures cumulées ont entraîné un impact démesuré du fait de l'existence de paliers en fonction des revenus : quelques euros de revenus supplémentaires déclenchent une surimposition démesurée qui, elle-même, peut entraîner la fin d'autres exonérations sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, etc.

Certains retraités ont vu leur imposition doublée, triplée, voire plus.

Pour nos organisations, une double mesure est seule susceptible de rétablir la situation des retraités concernés : **le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire dans la loi de finances et l'exonération fiscale des majorations familiales**.

Le gouvernement au travers des media, a promis de réagir et de procéder à l'exonération du montant de l'imposition liée à la suppression de la demi-part, mais nos adhérents et sympathisants nous sollicitent pour demander des explications sur les modalités de cette mesure.

- Combien de personnes seront exonérées (on parle de 250 000 sur 900 000 personnes bénéficiaires) ?
- Comment seront-elles exonérées ? Par remboursement direct ? Doivent-elles faire la demande ou cela se fera-t-il automatiquement ?
- Cette exonération sera-t-elle pérenne ou ne concerne-t-elle que les impositions 2015 et 2016 ?

Les déclarations publiques sur cette question ont été pour le moins confuses. Nous souhaiterions donc pouvoir être reçus afin de recueillir vos explications et éclaircissements.

Nous réaffirmons que seuls le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les veuves et veufs et l'exonération fiscale des majorations familiales sont susceptibles de rétablir un peu de justice dans une situation ou les retraités ont vu, selon des sources parlementaires, leur taxe foncière multipliée par six.

En l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération.

Les organisations syndicales et associations de retraités.

François Thiéry-Cherrier (UCR-CGT, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141, avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128, avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59, rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (SFR-FSU, 104, rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIR-Solidaires, 144, boulevard de la Villette, 75019 Paris)

Michel Salingues (FGR-FP, 20, rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble et Solidaires-UNRPA, 47 bis, rue Kléber, 93400 St Ouen)

Jacques Sanchez (LSR, 263, rue de Paris, 93515 Montreuil)

Appel des 9 organisations de retraité-e-s à une nouvelle mobilisation le 10 mars

Les organisations syndicales de retraité-e-s UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraité-e-s FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires-UNRPA se sont rencontrées le vendredi 29 janvier 2016 et ont **décidé d'appeler à une nouvelle mobilisation le 10 mars.**

Elles ont constaté, malgré l'état d'urgence, la mobilisation dans les départements le 24 novembre : manifestations et rassemblements lorsqu'ils étaient autorisés, transformation de manifestations prévues en rassemblements, conférences de presse ayant reçu un bon écho dans les médias, interpellations des parlementaires, audience auprès des préfets, etc.

Elles ont pris acte des reculs sociaux sur les retraites qui risquent de s'accroître selon quelques rapports (OCDE sur l'âge de départ, Cour des Comptes sur la réversion, COR sur la situation des retraité-e-s en France).

Elles décident d'amplifier la mobilisation commencée le 3 juin 2014 et de faire du 10 mars une nouvelle journée d'actions :

- **De demander une rencontre à M. Sapin, ministre des finances, sous forme de lettre ouverte, au sujet de la demi-part fiscale aux veuves et veufs, et de l'exonération de la majoration familiale**, dont les importantes conséquences financières ont incité le gouvernement à décider de ne pas faire payer les impôts locaux aux personnes n'y étant pas assujetties les années précédentes. Elles revendiquent la remise en place de cette demi-part et de l'exonération de la majoration familiale.

- **De mobiliser le jeudi 10 mars sur la revendication centrale du pouvoir d'achat**, en baisse à cause du retard grandissant entre la revalorisation de l'ensemble du système des pensions et retraites par rapport au salaire moyen, de l'augmentation de la fiscalité spécifique aux retraité-e-s, du poids grandissant des dépenses contraintes des personnes âgées, notamment en matière de santé.

  Elles revendiquent :

  - Une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen et une pension au moins égale au SMIC revalorisé, pour une pension complète.
  - La défense des pensions de réversions et leur déplafonnement dans le régime général.

- **D'appeler les organisations de retraité-e-s dans les départements à se rencontrer**, afin d'amplifier la mobilisation et de préparer dès maintenant la mobilisation du 10 mars, manifestations, rassemblements, conférences de presse, etc.